

Spécificités retenues pour 2022 par les collèges départementaux pour le FDVA 2

Paris - 75

Orientation relevant de l'innovation sociale :

Projets répondant à un besoin non ou mal couverts en termes de public (« aller vers » les publics dits « Invisibles »), de territoire, de thématique ou de technologie (lutte contre la fracture numérique...).

Orientation relevant de la structuration du fonctionnement :

Projets favorisant la coopération entre associations notamment par la mutualisation des fonctions supports afin de pérenniser les actions en optimisant les coûts de fonctionnement.

Orientation relevant des nouveaux outils d'accompagnement et de développement de l'engagement tout au long de la vie :

Actions développant la participation effective des citoyens à la vie de la cité, les initiatives concernant le mieux vivre ensemble (promotion des valeurs de la République, de la laïcité et de l'égalité femmes-hommes).

Attention particulière aux :

- Les associations fortement impactées par la crise sanitaire ;
- Les associations de moins de 2 salariés ;
- Les actions facilitant l'accès aux sports dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques 2024 et favorisant la santé, et les activités de loisirs pour les publics éloignés;
- Les actions en direction des quartiers politiques de la ville et des quartiers de veille active;
- Les actions en faveur des personnes fragiles ;
- Les actions en direction des jeunes ou portées par des jeunes ;
- Les projets impliquant les citoyens dans le développement.

Seine et Marne - 77

Spécificités retenues par le collège départemental de Seine-et-Marne :

- Une attention particulière sera portée aux projets d'intérêt général, cohérents, qui concourent au développement, à la structuration et à la consolidation de la diversité de la vie associative locale et démontrent par ailleurs une capacité à impliquer et mobiliser les bénéficiaires des actions conduites.
- Dans une recherche d'équité territoriale, la priorité sera donnée aux actions en direction des publics les plus fragiles et des territoires carencés, quartiers prioritaires, zones rurales, territoires peu couverts en offre associative ou nécessitant la consolidation de leur tissu associatif local (lutte contre l'isolement, lutte contre la précarité...)
- Dans une dynamique territoriale de promotion de l'engagement associatif une attention particulière sera portée aux projets associatifs ou inter-associatifs innovants et structurants favorisant l'inclusion en matière de handicap ou d'insertion sociale dans toutes ses dimensions, la valorisation du bénévolat et des compétences acquises dans l'implication associative.

Attention particulière sera portée aux :

- associations accueillant des jeunes en service civique, contrats aidés ou missions d'intérêt général
- associations qui favorisent l'inclusion dans toutes ses dimensions, dans une démarche prospective permettant notamment l'ouverture à de nouveaux bénéficiaires (inclusion sociale, champ du handicap, grande précarité, lien intergénérationnel..).
- aux projets inter-associatifs, dans le cadre de la mutualisation des actions et des compétences au bénéfice de tous.

Yvelines - 78

Pour les Yvelines, seront étudiés avec un intérêt particulier les projets qui :

- contribueront à créer du lien social en milieu rural, à soutenir la vie associative des territoires ruraux
- valoriseront les mutualisations de compétence, ainsi que le bénévolat, avec un regard favorable en direction des jeunes, bénévoles ou engagés dans d'autres dispositifs tels le service civique
- permettront l'implication des bénéficiaires, leur donneront le pouvoir d'agir dans les actions en leur direction
- favoriseront la mixité sociale, avec un regard particulier pour les actions en direction des QPV
- intégreront une dimension d'égalité femme/homme dans les actions
- traiteront de l'éducation au respect de la nature, à la lutte contre le gaspillage, en faveur du développement durable
- seront portés par des jeunes et/ou en direction d'un public de jeunes
- présenteront un projet culturel innovant compatible avec le contexte sanitaire actuel
- Favoriser la continuité éducative des jeunes, ainsi que l'inclusion sociale et professionnelle des jeunes

Essonne - 91

Outre les actions retenues dans le cadre de l'AAP, concernant les projets relevant de l'innovation sociale, la structuration du fonctionnement des associations et des nouveaux outils d'accompagnement et de développement de l'engagement tout au long de la vie, ainsi que des attentions particulières liées aux territoires prioritaires, du public jeune et de la continuité éducative, le territoire de l'Essonne souhaite porter une attention supplémentaire sur les deux priorités suivantes :

- Le soutien aux associations œuvrant pour le droit des femmes et l'égalité femme/homme
- une priorité aux association dont le siège social est en Essonne et œuvrant pour de jeunes essonniens.

Hauts de Seine- 92

Attention particulière aux:

- Associations ≤ 2 ETPT
- Associations non subventionnées en 2021
- Projets impliquant plusieurs associations (mutualisation des projets)
- Projets favorisant l'engagement citoyen et le bénévolat

Seine Saint Denis - 93

1-Projets permettant la sensibilisation et l'implication des habitants dans le développement de la vie associative (jeunes, femmes, personnes loin de l'emploi et le public fragile).

2-Projets permettant la valorisation des compétences acquises dans l'implication associative pour favoriser l'insertion sociale dans toutes ses dimensions.

3-Projets impliquant plusieurs associations.

Val de Marne - 94

Les priorités départementales sont les suivantes :

- **L'innovation sociale** est caractérisée par des éléments de diagnostic sur les besoins non ou mal couverts sur le territoire, les publics ciblés, la méthodologie et le plan d'action précisés, la mobilisation de bénévoles, des précisions sur le caractère diffusable et transférable du projet, les partenaires, les outils de suivi et d'évaluation ;

- Projets s'adressant aux **publics en grande fragilité**, en particulier soutien aux structures ressources qui accompagnent les associations dans les quartiers prioritaires et les territoires peu couverts : information, orientation, animation de la vie associative... ;

- **Projets expérimentant des coopérations nouvelles ou une mutualisation** des compétences et moyens entre associations ;

- Projets favorisant l'accompagnement **socio-éducatif des « adolescents »** (12-17 ans et particulièrement 14-17 ans).

Pour information, le montant moyen des subventions accordées en 2021 est de 5100 €.

Val d'Oise - 95

- Projet/action rayonnant et impactant les territoires prioritaires, nécessitant une attention particulière (quartiers politique de la ville, zones rurales. ...).
- Projet/action impliquant plusieurs/associations (avec un porteur) et/ou associant plusieurs partenaires.
- Projet/action favorisant l'engagement associatif, le volontariat, le bénévolat, à destination des jeunes et/ou des personnes vulnérables.
- Projet/action intégrant la dimension de l'égalité femmes/hommes ou filles/garçons.

Projets inter-départementaux et / ou régionaux

Une partie des enveloppes départementales sera consacrée à des projets interdépartementaux et/ou régionaux, mis en oeuvre sur au moins deux départements d'Ile-de-France.

Ces dossiers ne seront pas instruits par les SDJES mais, quel que soit le lieu d'implantation du siège de l'association, au niveau régional par la DRAJES et feront l'objet d'un avis de la commission régionale consultative.